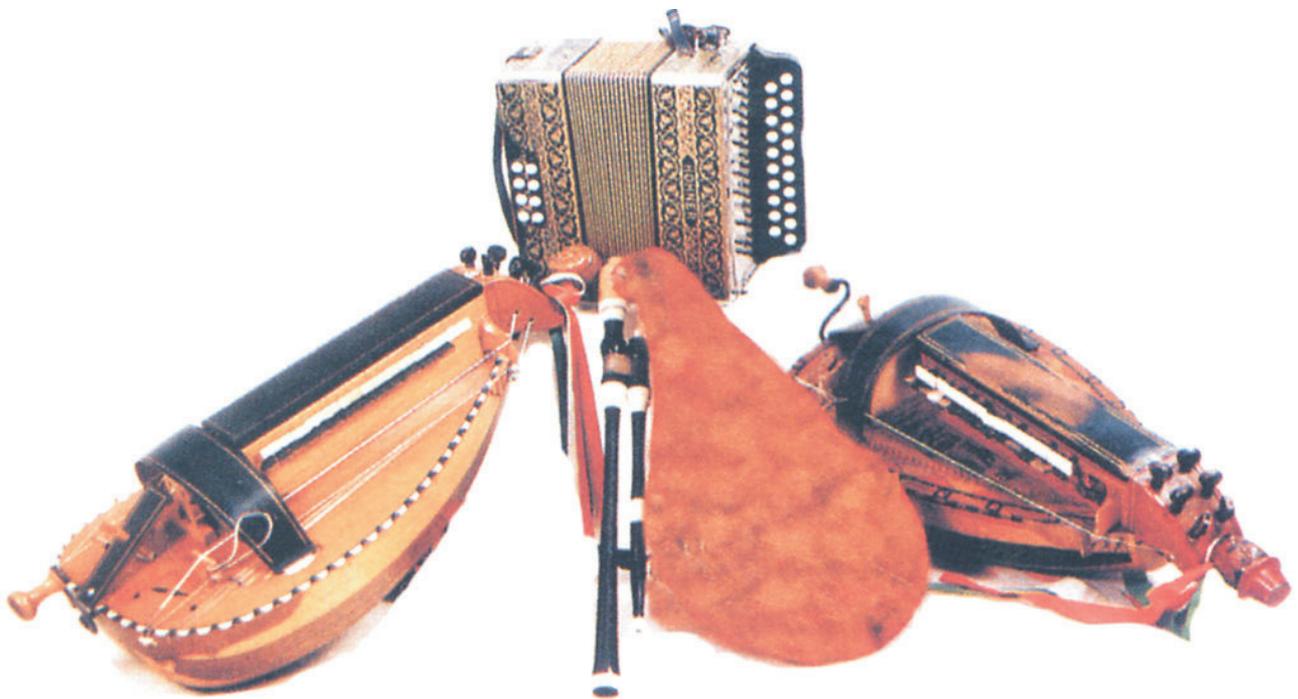




**Fédération des Arts et Traditions
Populaires du Centre et du
Massif Central**

www.fatp-cmc.com



L'écho de la Fédération

SOMMAIRE

Compte rendu du C.A.	page 3
Réunion des Présidents	pages 4 à 6
Assemblée Générale à St-Anthème	page 7 à 12
Lo Bourreïo	page 13
La Fédé se bouge	pages 14 à 15
La Pastourelle du Val d'Allier	page 16
Ronda Tipica	page 17
Causerie à St-Victor	pages 18 à 19
Courrier aux groupes	page 20
Festival à Ambert	page 21
Mettre en sommeil plutôt que dissoudre	page 22
Recette	page 23

ÉDITO

par **Huguette VARIN**



Edito du conseil d'administration.

Aujourd'hui à l'aube de ses soixante-dix ans, c'est à notre tour de continuer d'écrire la belle histoire de notre Fédération.

Le 21ème siècle nous offre de nouveaux moyens de communications toujours plus performants et plus rapides que les jeunes maîtrisent parfaitement, et auxquels nous faisons appel pour apporter leur aide à notre conseil d'administration.

Chacun de nous met, ses compétences, ses idées, au service de notre Fédération bénévolement et passionnément.

Le prochain chapitre va s'écrire dans une nouvelle dynamique et toujours en concertation avec tous les groupes.

Nos traditions sont immuables, c'est à nous d'évoluer pour les faire connaître et reconnaître, en France comme à l'étranger ; elles font parties de nos patrimoines culturels régionaux. Notre rôle est de les transmettre aux générations futures pour qu'elles continuent de vivre.

La décision de rejoindre la Fédération Française des Arts et Traditions Populaires est devenue une évidence, comme le dit le dicton : « l'union fait la force », mais sans perdre nos identités locales et diverses qui sont le fondement de nos racines et de notre Fédération.

Il faut être réactif et saisir les opportunités lorsqu'elles se présentent, si l'on ne veut pas rester sur le côté.

La Présidente.

QR code à scanner
avec votre téléphone
portable pour vous rendre
directement sur le site
FATP !



COMPTE RENDU C.A.

15 septembre 2019

Membres excusés : Marie Proust – Aurélie Ugonnet – Clémence Ugonnet – Jean-Jacques Coupbat.

Huguette Varin ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous.

Approbation du CA du 17 mars 2019 à l'unanimité.

Suite aux rencontres des représentants des deux fédérations nationales celles-ci sont en attente de notre décision, nous sommes très sollicités. Cependant rien ne sera décidé sans en avoir débattu avec les groupes. Chacun de vous doit pouvoir s'exprimer en toute connaissance et transparence, d'où l'importance de votre présence à l'Assemblée Générale à St-Anthème le 26 octobre 2019.

Il est prévu d'inviter un ou deux représentants de chaque fédération nationale à notre AG du 26 octobre 2019 à St-Anthème avec à chacune un temps de présentation égale et un temps d'échange pour que vous puissiez poser vos questions.

Mettre en place plusieurs secrétaires afin de tout noter.

Réunion musique voir avec Marie si elle sera présente selon son planning de travail.

Patrick en tant qu'organisateur du Festival d'Ambert est invité à participer à une conférence sur le bénévolat à Clermont-Ferrand avec des avocats. Il nous tiendra informé du contenu.

LE POINT SUR LES PÔLES

Pôle administratif :

Les finances par Marie Beuvard.

Le festi-jeunes 2018 à Laguiolle a fait parvenir son bilan, il affiche un déficit de 861€. La fédération n'a plus depuis plusieurs années de subvention régionale qui s'élevait à 3 000€ et dont une grande partie était reversée au groupe organisateur de cette manifestation. Il est convenu d'octroyer une aide à minima de 500€ en fonction des comptes de l'année et faire au mieux.

Suite à la demande déposée au FDVA nous avons reçu une subvention de 1 500 € dont il faut justifier de son utilisation qui est très réglementée par l'envoi de factures ; sinon elle doit être restituée. L'ordinateur de la Fédération lors de notre dernier C A est tombé en panne, il est prévu de le remplacer. Le coût est d'environ 800€. En 2019, il n'y a pas eu de Festi'jeunes. Projet de stage de musique par Marie peu ou pas de réponse.

Les projets : Ne faire plus que 2 échos de la Fédération.

Il est envisagé de faire un stage autour des coiffes avec Marie-Noëlle. (Le contenu reste à définir)

Penser à imprimer les modifications pour le classeur du dirigeant au local de Clermont.

Les adhésions suite à relance : Ronda tipica

Les danseurs de Jean Do Boueix

Modifier les coordonnées de La Bourrée du Pavin : Roux Odile et Pascale CHASSARD

Instruments de musique par Marie Beuvard. En réparation chez Serge Durin, une cornemuse à louer. Vielle en état de marche à louer.

Angélique nous informe que Les brûlés de Chazemais ont deux vielles qui appartiennent à la Fédération. Elle nous en rapporte une aujourd'hui et l'autre dès que possible.

Faire l'inventaire des instruments de musique.

Secrétariat par Yvonne :

Rédaction et envoi des convocations, des comptes rendus, des courriers divers ou pour les stages.

Juridique et assurances par Michel :

Juridique : Vérifier un contrat pour Vichy et ses sources avant signature.

Pour La Sabotée Sancerroise : vérifier les statuts.

Assurances : La Pastourelle de Rodez : classée sans suite. La Pastourelle du Val d'Allier : Statut quo.

Le 24 juin 2019 rendez-vous à la Macif.

Madame Colin n'est plus notre interlocutrice, c'est une plateforme qui gère les associations.

Tous les litiges doivent passer par Michel Laurent / mami3@wanadoo.fr

La franchise pour les instruments de musique passe à 125€.

En responsabilité civile pas de franchise quelle que soit la fonction de l'adhérent.

Deux groupes ayant quitté la Fédération sont toujours répertoriés dans le listing de la Macif.

Nous faisons le nécessaire pour les informer qu'ils ne bénéficient plus des avantages du contrat de la Fédération.

Les nouvelles coordonnées pour déclarer un sinistre paraîtront dans l'Echo de la Fédération.

Récompenses par Marie Proust : Absente pour raisons professionnelles : RAS.

Pôle musique et danse

Musique par Marie Proust : Absente pour raisons professionnelles : RAS.

Danses par Huguette : RAS

Pôle communication

Revue par Angélique : Certains groupes ayant répondu tardivement à l'appel à cotisation, il faut imprimer un complément de la revue de juin.

Concernant celle d'octobre, à ce jour elle n'a pas d'articles des groupes pour lancer un tirage.

En raison du coût payé par les adhérents un troisième exemplaire doit paraître, pour cela un appel sera lancé par courriel, auprès de nos adhérents, dès lundi pour qu'ils puissent lui transmettre des infos jusqu'au vendredi 20 septembre 2019.

Plutôt que de parler du passé, faites nous part de vos projets.

Les Enfants de l'Auvergne alimenteront la rubrique un groupe au microscope.

La décision a été prise en Conseil d'Administration que s'il n'y avait pas la matière pour réaliser cette revue, elle ne paraîtra pas.

Angélique nous a fait part de son souhait d'arrêter la confection de cette revue. Elle avait commencé avec Roger et avait pris du plaisir à ce travail qui maintenant devient lourd à gérer.

Site internet par Pierre

Les informations des groupes sur le site de la Fédération comportent beaucoup d'erreurs et notamment la mise à jour des coordonnées des personnes à contacter.

Lors des changements de dirigeants dans les groupes l'information n'est pas donnée à la Fédération pour faire le nécessaire sur le site.

De plus, le terme « folklorique » n'apparaissant pas dans notre identité difficile d'être identifié pour la recherche d'un groupe. Inviter Erik Boyer l'AG à St-Anthème.

Pôle patrimoine

Patrimoine par Marie-Noëlle

Très souvent contactée pour diverses infos dont les réponses sont dans « l'écho de la Fédération ».

Prévoir un répertoire des articles avec le numéro de la revue dans laquelle se trouve les solutions.

Il est important de conserver les savoirs mais aussi de les transmettre.

Développer la curiosité au sein de nos groupes.

Diffuser le chant qui parfois peut remplacer la musique.

Faire des démonstrations c'est bien, mais réaliser c'est mieux.

Elle propose le montage d'une jupe que les stagiaires réaliseront en venant avec tout leur matériel.

Divers

Edito proposé à Patrick qui pense qu'il faut plutôt demander à un membre plus jeune, pourquoi pas au Livradoué Dansaire ?

Huguette contactera les responsables de chaque fédération nationale pour les inviter à venir à l'AG afin de présenter leur fédération et que nos groupes puissent donner leur avis en toute connaissance.

La date du prochain conseil d'administration sera fixée ultérieurement.

RÉUNION DES PRÉSIDENTS

Saint-Anthème - 26 octobre 2019

Rappel sur l'historique du Collectif des Fédérations Nationales d'Arts et Traditions Populaires, qui nous avait contacté en 2018.

En 2018 : Le Collectif des Fédérations Nationales des Arts et Traditions populaires se compose des quatre fédérations ou confédérations nationales suivantes :

N° 1 - FNFF: Fédération Nationale du Folklore Français, 50 groupes, Président A. Jacob. (en fin de mandat)

N° 2 - UNGTP : Union Nationale des Groupes de Traditions Populaires, 40 groupes, Président S. Creuzenet.

N° 3 - FAFN : Fédération Amicale Folklorique Nationale, 50 groupes, Président S. Morange.

N° 4 - CNGFF : Confédération Nationale des Groupes Folkloriques Français, 100 groupes, Président N.Charlety, (se reporter au tableau page 10 N° 89 de « l'écho de la fédération »).

En 2019 : Le Collectif se scinde en 2 entités

N° 1 FNFF et N° 2 UNGTP forment la FFATP, Fédération Française des Arts et Traditions Populaires dont les statuts sont établis. Président A. JACOB pour un an, Vice-présidents S. PALOMBA et S. CREUZENET. S. PALOMBA pressenti pour la présidence en 2020.

N° 3 FAFN et N° 4 CNGFF décident de former une nouvelle entité dont les statuts sont encore à l'étude et doivent entraîner la disparition de ces deux entités en 2022, date à laquelle les nouveaux statuts seront finalisés.

La problématique commune aux deux entités est de valoriser le folklore.

> Etre reconnus par les instances nationales où nous n'avons aucun interlocuteur clairement attribué Ministère de la culture ? Jeunesse et sport ?

> Ces instances ne veulent avoir à faire qu'avec un seul représentant.

> Proposer des formations validantes, pour répondre à des besoins et obtenir plus facilement des subventions.

Ouverture de la réunion par Huguette Varin présidente de Fédération des Arts et Traditions Populaires du Centre et du Massif Central, qui remercie les groupes pour leur présence et présente le déroulement de cette réunion qui selon l'ordre du jour se décompose en deux parties.

1^{ère} partie de 9h30 à 10h30 : Présentation de la Fédération Française des Arts et Traditions Populaires par Stan Palomba Vice-Président de cette Fédération.

Présentation de Stan PALOMBA par Huguette, quadragénaire qui vient de Nice, très impliqué dans les arts traditions populaires au niveau local, mais aussi national, que des membres du C.A. ont déjà rencontré le 13 avril 2019. Il est Président du groupe « Nice la belle » qui adhère à l'Union Nationale des Groupes de Traditions Populaires. Depuis 2015, Président du collectif des arts traditionnels « Lou cat » qui regroupe 45 associations de culture niçoise.

En 2018 deux fédérations quittent le collectif des Fédérations Nationales des Arts et Traditions Populaires : la Confédération Nationale des Groupes Folkloriques Français et la Fédération Amicale Folklorique Nationale. La Fédération Nationale du Folklore Français et l'Union Nationale des Groupes de Traditions Populaires restent adhérentes au collectif.

Le 15 février 2019 modification des statuts du Collectif des Fédérations Nationales des Arts et Traditions populaires et approbation le 16 février 2019. Désormais le collectif devient Fédération Française des Arts et Traditions Populaires. Peuvent y adhérer les fédérations (comme la nôtre), les groupes individuels.

Le conseil d'administration est de 10 personnes dont les Présidents des fédérations adhérentes. Pour les

fédérations trois délégués pour 10 groupes.

Manifestations maintenues : Election de la payse de France – Ronde de France – Stage adultes et enfants sur un week-end.

Le 8 novembre 2019 est programmée une rencontre avec les délégués des Jeux Olympiques. Objectif, promouvoir les arts et traditions populaires par l'intervention de différents groupes sur le parcours de la Flamme Olympique.

A Massy du 8 au 10 novembre 2019 Formation pour dirigeants (Président - secrétaire - trésorier) – Communication (réseaux sociaux - médias). L'Assemblée Générale de la FFATP est programmée les 15 et 16 février 2020 à Nice pendant le Carnaval afin de profiter de l'audience de cette manifestation. Le coût de l'adhésion est de 200 € pour 10 groupes puis 50 € par tranche de 10.

Fédération labellisée CIOFF (Conseil International des Organisations de Festivals de Folklore). Le but est d'être reconnu au niveau national.

Fin de l'intervention à 10h40.

2^e partie intervention de Sébastien MORANGE, (que le Conseil d'Administration a déjà rencontré avec Nicolas CHARLETY) Président de la Fédération Amicale Folklorique Nationale basée dans le Puy de Dôme. En 2018, après avoir quitté le collectif des Fédérations Nationales des Arts et Traditions Populaires, avec la Confédération Nationale des Groupes Folkloriques Français, ils décident de créer une nouvelle entité dont le but est d'être l'unique interlocutrice auprès des pouvoirs publics. Objectif, rencontrer les ministres.

Déjà deux autres fédérations régionales les ont rejoint : La Fédération Folklorique Méditerranéenne (une soixantaine de groupes) et la Fédération Bretonne Warl'heur, (environs 80 groupes).

De 2019 à 2022 : Construisons ensemble une nouvelle entité qui prévoit d'accueillir des groupes, mais aussi des fédérations régionales.

La R.U.P (Reconnaissance d'Utilité Publique), reconnue par l'état et donc par les ministères (social sanitaire - culturel) permet de recevoir des legs, mais oblige un budget de 46 000 € minimum.

Après recensement des groupes au niveau national, possibilité d'être la deuxième fédération après le foot. Le C.A. serait de 30 personnes élues au suffrage universel, pour trois ans et trois mandats successifs.

Il est prévu 3 collèges : Associations : 6 élus. Groupes individuels : 6 élus. Personnes physiques : 3 élus 15 élus soit 50 % obligatoire selon les statuts. Emploi de salariés à voir.

Bureau élu par le CA : 1 Président. 3 Vice-Présidents. 1 Trésorier Général + 1 trésorier adjoint + 1 pour comité régional. 1 Secrétaire Général + 1 secrétaire adjoint + 1 pour comité régional. Renouvelable par moitié tous les deux ans.

Dissolution de la FAFN et de la CNGFF en 2022. Un responsable par région administrative.

Création de 14 commissions :

Education Nationale – Spectacle – Jeune âge – Scientifique (bibliothèque et collectage) – Echange – Communication – Danse – Chant – Patrimoine – Musique - Formation - Stage (la plus importante 2 par an) – Charte d'excellence – Modernisation de l'image du folklore.

Les projets :

- Guide du routard du folklore,
- Agrément Education Nationale,
- Agrément filière « Folk études » comme la filière « sport études »,
- BAFA Spécialité ATP,
- DVD intervention dans les écoles,
- Une université des langues et civilisations régionales.

Adhésion montant prévu : 300 € et 100 € par tranche de 30 groupes pour les fédérations, confédérations, comités. 150 €/personne physique.

Fin de la réunion à 11h50.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

le 26 octobre 2019 à Saint-Anthème

Sont présents : **03** : Vichy et ses sources, La pastourelle des trois vallées, La sabotée cussétoise, Les Gâts do bourbonnais, Les brûlés de Chazemais, **12** : La pastourelle de Rodez, **15** : La sanfloraine, La bourrée du Carlades, **18** : Les sonneurs néronnais, La sabotée sancerroise, **19** : Icoranda **37** : Lo bourreio **42** : Lou cantou **43** : La bourrée vellave, Lous petioutous delh Velhay **48** : La Bourrée barrabande **63** : Le Livradoué dansaïra, Les Enfants de l'Auvergne, Le folklore Issoirien, La Pastourelle du Val d'Allier, La Bourrée de Vergheas, La Bourrée du Pavin, Lou Brouchillou.



Membre individuel : Marie Proust.

Membres du Conseil d'Administration : Huguette Varin, Yvonne Changea, Marie Beuvar, Michel Laurent, Monique Pelletier, Pierre Cruz, Aurélie et Clémence Ugonnet, Marie Proust, Angélique Clément, Marie-Noëlle Hérier, Serge Beuvar.

Membre coopté : Gisèle Durand.

Président d'honneur : Patrick Pascal.

Sont excusés : **15** : La Bourrée d'Aurillac, L'Iraliot **18** : La chaînée castelloise **23** : Lo danseux de Jean do Boueix, **36** : Les Tréteaux du Pont Vieux **43** : Le Brusse **45** : Ronda típica **63** : Les danseurs brayauds.

Président d'honneur : Jean-Jacques COUPPAT, Roger Marandola.

Membre d'honneur : Daniel Blanquet.

Membres individuels : Guy Boistard, Philippe Proust.

Ouverture de l'Assemblée Générale à 14h30 par la Présidente Huguette Varin qui souhaite la bienvenue à tous, et les remercie d'avoir fait le déplacement jusqu'à Saint-Anthème pour participer à cette réunion afin de débattre ensemble de notre avenir.

La parole est donnée à Sandra Bonhomme Présidente du groupe Lou Brouchillou qui est organisateur de ce week-end. Elle souhaite la bienvenue à tous et les remercie de leur présence.

Selon l'ordre du jour, il est procédé à l'appel des groupes présents et au vote à main levée du compte-rendu de l'assemblée générale de 2018. **Celui-ci est approuvé à l'unanimité.**

Rapport d'activité des quatre pôles :

Pôle Administration Secrétariat par Yvonne CHANGEA,

C'est dans le dernier trimestre de l'année que le secrétariat est le plus sollicité : Courrier de pré-inscriptions pour l'AG, envoi des convocations pour l'AG, centralisation des comptes rendus des divers postes pour la confection des livrets. En mars et septembre les convocations et les comptes rendus des réunions du Conseil d'Administration. La journée des Présidents au mois d'avril convocation et compte rendu. Les comptes rendus des rencontres avec les représentants des Fédérations Nationales. Echanges par courriels ou téléphoniques avec les divers membres du Conseil d'administration. Répondre, aux diverses sollicitations est important quelles soient positives ou négatives. Cela prouve que les informations vous sont parvenues, car bien souvent si vous n'avez pas eu le courrier c'est que les **coordonnées du groupe n'ont pas été mises à jour sur le site de la Fédération. Merci de bien vouloir en informer soit le secrétariat, soit Pierre Cruz, responsable du site internet des changements de votre bureau.**



Trésorerie par Marie BEUVARD,

Résultat : **excédent de recettes : 2 479.40 €**. Il n'y a pas eu d'activités spécifiques en dehors de l'écho de la Fédération.

Côté charges : L'écho de la fédé, variation entre 2018 et 2019, il faut faire la moyenne des 2 années car une petite régularisation a eu lieu en 2019, soit un coût annuel de 3905 €.

Le coût de l'assurance n'est pas couvert par l'appel à cotisations (manque 255 €).

Les frais de conseils sont plus importants, mais tous les frais ne sont pas remboursés par la Fédération.

Une partie passe en abandon de créances (1026€) pour permettre de limiter l'impact financier.

Côté recettes : Nous avons obtenu une subvention de 1 500 € attribuée par le FDVA (fonds pour le développement de la Vie Associative), remplaçant la réserve parlementaire qui n'a pas été utilisée pour le moment.

Projets : La subvention obtenue a été demandée pour l'achat d'un nouveau PC et en prévision d'activités entre groupes si nous ne fournissons pas de justificatifs en début d'année, cette subvention devra être remboursée. A savoir, les frais de restauration ne sont pas admis comme justificatifs.

Concernant les activités : Il a été prévu plusieurs pistes, en fonction aussi des souhaits de certains groupes. Un stage de musique avait été évoqué lors de la réunion du mois d'avril. Un stage coiffe a été envisagé avec Marie-Noëlle. Un stage autour des métiers sera présenté tout à l'heure par Joël Régnauld du groupe de Trévol, le festi'jeunes sera reconduit pour l'année prochaine à Argenton sur Creuse. Enfin, un groupe du sud souhaiterait faire de nouveau un rassemblement de groupes. L'objectif de la fédération est d'apporter un soutien et une aide financière pour chacune des actions. Egalement, nous aimerions faire du tri et l'entretien dans notre parc instrumental. Enfin, nous devons voir tous ensemble si nous réalisons 2 ou 3 échos de la fédération sur l'année à venir. Et pour parler communication, nous souhaitons envisager des actions pour mettre en avant notre site internet, mais aussi créer de l'échange d'informations plus rapide, grâce à Facebook.

COMPTE DE RESULTAT AU 30/09/2019

PRODUITS	30/09/2019	30/09/2018	écarts
Cessions insignes de fidélité	489,00	264,00	225,00
Cessions insignes fédérales	60,00	0,00	60,00
Cessions Classeurs	56,00	0,00	56,00
Abonnement écho de la fédé.	3 952,50	3 930,00	22,50
Publicités écho de la fédé.	276,00	0,00	276,00
Stage musique et danses	0,00	0,00	0,00
Stage Coiffes	0,00	0,00	0,00
Locations instruments de musique	0,00	130,00	-130,00
Subventions	1 500,00	0,00	1 500,00
Cotisations des groupes + membres	4 631,60	4 601,20	30,40
Assurances des membres	1 492,40	1 450,80	41,60
Produits divers gestion	6,00	0,00	6,00
Revenus Livret A	7,28	9,73	-2,45
Produits sur exercice ant.	225,00	0,00	225,00
Dons	1 026,18	280,00	746,18
TOTAL DES PRODUITS	13 721,96	10 665,73	3 056,23

CHARGES

Achat insignes / médailles	1 490,30	0,00	
Variation stock insignes de fidélité	-930,93	0,00	
Variation stock insignes fédérales	-40,37		
Achat et impression diplômes	0,00	0,00	0,00
Achat de matériel	0,00	0,00	0,00
Fournitures administratives	192,18	271,96	-79,78
Charges locatives			0,00
Maintenance du matériel	290,00	0,00	290,00

Prime d'assurance	1 747,63	1 751,37	-3,74
Documentation technique	85,00	79,00	6,00
Frais de conseils et d'assemblées	2 740,98	2 145,73	595,25
Stage Musiques et danses	50,18	0,00	50,18
Stage Coiffes	0,00	0,00	0,00
Rassemblements/Réunion de travail	95,36	518,00	-422,64
Jeune âge et adolescence	700,00	0,00	700,00
Site Internet	540,00	540,00	0,00
Sous-traitance numérisations	0,00	0,00	0,00
Tirage écho de la fédération	3 469,59	4 339,77	-870,18
Frais de déplacements	0,00	117,04	-117,04
Mission / Réceptions	174,50	106,92	67,58
Frais de secrétariat	349,56	290,64	58,92
Frais Tenue de compte	12,00	3,00	9,00
Cotisations	0,00	0,00	0,00
Charges diverses de gestion	0,58	20,30	-19,72
Charges sur exercice antérieur	276,00	0,00	276,00
Dotation aux amortissements	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES CHARGES	11 242,56	10 224,90	1 017,66
RESULTAT DE L'EXERCICE	2 479,40	440,83	2 038,57

Budget prévisionnel 2019/2020 (1^{er} octobre au 30 septembre)			
RECETTES		DÉPENSES	
Vente Médailles	260	Fournitures administratives	270
Vente Echo de la fédération	3 200	Site Internet (maintenance)	540
Adhésions des groupes	6 100	Assurance (membres/local/instru.)	1 750
Intérêts / livret	10	Doc technique (service juridique)	90
Divers	80	Frais de Conseil d'Administration	2 000
Subvention FDVA	1 500	Echo de la fédé (2 numéros à 500 ex)	3 200
Stage musique 20 participants à 20€	1 000	Missions (visite des groupes)	250
		Frais de secrétariat	420
		Divers	59
		Réparations instruments	450
Dons (abandons de créances)	1 200	Frais organisation stage musique	1 500
		Bal	800
Excédents 2019	2 479	SACEM	200
		Frais organisation stage coiffes	400
		Frais organisation stage "métiers"	300
		Festijeunes	500
		Aide rassemblement groupes sud	600
		Nouveau PC	800
		Mise en avant site internet	500
		Déplacements abandons créances	1 200
TOTAUX	15 829	TOTAUX	15 829

Assurances et juridique par Michel LAURENT, **Assurances.**



Sinistres enregistrés depuis la dernière AG de Cusset :

- Instruments : 1 archet de violon, 1 bourdon de cornemuse, 1 étui vielle endommagé. La Macif a réglé 192€, compte tenu des franchises appliquées.
- Véhicules : problème à la roue d'une remorque tractée (indemnisation non connue à ce jour), vitre AV, d'un véhicule, fracturée (263,76€)
- Responsabilité civile : le Président d'un groupe a été personnellement mis en cause pour non-respect des règles de débit de boissons à l'occasion d'un bal (amende 150€). La Macif n'intervient pas car elle considère que l'association n'était pas l'organisateur !

Important : La garantie R.C. (responsabilité civile) fait partie d'un contrat-groupe et ne peut être étendue à la prise en charge de la dégradation d'un revêtement de sol.

Un devis a été demandé à un autre assureur, dès réception le bureau l'étudiera et donnera son avis. Les groupes seront évidemment tenus informés et sollicités à propos de l'opportunité d'un changement d'assureur. Tous les contrats Macif ont leur échéance au 01/04.

A compter du 1^{er} juillet 2019, toutes questions relatives aux garanties Macif et aux sinistres à déclarer doit être soumises à la plateforme dédiée aux associations. Email : ess@macif.fr - Tél. 09 69 39 49 55, en indiquant le n° de sociétaire, ainsi qu'une copie à moi-même, mami3@wanadoo.fr 04 66 31 13 57.

Juridique.

Plusieurs questions sont remontées depuis la dernière A.G.

Pertinence d'une clause portant sur l'organisation d'une manifestation. L'organisateur demande une liste des morceaux joués par le groupe, pour transmission à la SACEM. Cette clause est-elle négociable ? Nous avons répondu par l'affirmative.

Un groupe demande s'il existe des statuts-types au sein de la Fédé ; réponse négative. Pour la mise à jour, ce groupe peut s'inspirer du chapitre 13 (pages 8 à 13) du classeur du dirigeant. Les statuts déterminent l'organisation de l'association.

Le salarié peut bénéficier d'un congé pour motif associatif dans le privé sous certaines conditions mais pas dans le public.

L'assurance en responsabilité civile est obligatoire pour les associations organisant des accueils collectifs de mineures.

Récompenses par Marie PROUST.

Cette année, 11 groupes ont fait une demande. Ces nombreuses demandes montrent qu'il y a encore une certaine forme d'appartenance des groupes à la Fédération. Certains font des demandes régulièrement, d'autres plus ponctuellement mais cela est souvent associé à l'assemblée générale ou à des événements particuliers dans le groupe (anniversaire, etc.).

Cette commission demande donc un suivi même si le travail, l'investissement de temps, est très concentré sur deux mois dans l'année mais intensément.



Pôle Musique et danses

Musique par Marie PROUST démotivée.

Etant élue jusqu'en 2020 en tant que membre individuel, je termine mon mandat et j'abandonne. Je suggère d'ouvrir aux personnes extérieures à la Fédération. Suite à l'assemblée générale dernière, un questionnaire a été envoyé à tous les groupes pour savoir ce que vous attendiez pour ce stage. Sur tous les groupes, seuls 3 ont répondu. Devant ce manque de motivation et d'implication de votre part, je baisse les bras. Dommage, un groupe serait intéressé pour l'organiser, se sera sans moi. Je ne peux pas être au téléphone tous les jours, tous les soirs pour motiver. Certains du C.A. le font et ils m'épatent. Ils ont une implication que je n'ai plus. Si vous avez des idées pour VOUS motiver, faites le savoir...

Danses par Huguette VARIN.

Cette année très préoccupée par l'avenir de notre Fédération et la réunion des Présidents ; je n'ai pas eu assez de temps pour la préparation d'un stage de danses. Toutefois, il est nécessaire de trouver des financements pour vous proposer des stages à moindre coût.

Festi'jeunes par Aurélie et Clémence UGONNET.

Cette année le Festi' jeunes n'a malheureusement pas pu avoir lieu. Depuis 1 à 2 ans, les groupes enfantins

qui participent à ce festival chaque année demandent aux autres groupes de notre Fédération qui n'ont pas de jeunes de prendre la relève en termes d'organisation et d'accueil. Chacun de nous l'ayant déjà organisé une à deux fois. Maintenant nous aimerions que nos bambins connaissent d'autres Régions et d'autres saveurs. Toutefois, pour 2020, il aura bien lieu. Huguette ayant lors de l'AG 2018 à Argenton sur Creuse proposé au groupe « Les tréteaux du Pont Vieux » de voir s'il accepterait de l'organiser. Il vient d'accepter. Les dates sont fixées ce sera les 30 et 31 mai 2020 (week-end de Pentecôte).



Pôle Communication

Communication par Monique PELLETIER.

Rencontre avec les élus pour obtenir une salle pour la réunion des présidents au mois d'avril 2019 à moindre coût.

Notre fédération doit quitter le 2 boulevard Trudaine à Clermont-Ferrand courant novembre et nous sommes dans l'attente d'un nouveau local mis à notre disposition par la Mairie de Clermont Ferrand.

Site internet par Pierre CRUZ.

Petites augmentations des consultations du site de la Fédération pour l'année 2018-2019.

Encore des groupes qui ont leur page de présentation incomplète ou pas à jour.

Pensez à me faire parvenir les modifications, (nouveau président, nouveau secrétariat, nouvelles adresses mail et postales, nouveaux numéros de téléphone etc.) pour actualiser les pages propres à chaque groupe pierre.cruz@gmx.fr N'hésitez pas à vérifier si vos coordonnées sont exactes en consultant le site de la Fédération : www.fatp-cmc.com - **code adhérent : trad64812**

La revue par Angélique CLÉMENT

Sur les 3 revues éditées de 2019, « Edito » de Serge et Marie Beuvarde revue de mars et juin aucun pour le mois d'octobre « Groupe au microscope » en mars « le folklore issoirien » en octobre « Les enfants de l'Auvergne » point en juin. Une dizaine de groupes ont participé à l'élaboration de ces revues. Nouveauté dans la revue d'octobre, un code barre à flasher avec votre téléphone portable sur la 2^e et 4^e page de couverture vous permet de vous rendre directement sur le site de la Fédération. En 2020, **seulement deux revues l'une en mars l'autre en octobre paraîtront**. Merci de me faire passer vos articles avant le 10 février pour celle de mars et le 10 septembre pour celle d'octobre. Comme annoncé, lors du dernier conseil d'administration en septembre, étant membre sortant, je ne me représenterai pas en 2020 pour raisons personnelles.



Pôle patrimoine

Patrimoine immatériel à transmettre par Marie-Noëlle HERILIER

Nos groupes, dans leur diversité, sont légitimes pour maintenir, vivant, tout un patrimoine immatériel. Ces « savoir-faire » utilitaires pouvant s'ajouter au plaisir de créer, quelque chose de beau, aboutissant ainsi à un « savoir-être », sont considérés par le Parlement européen comme de Véritables Patrimoines Culturels (Résolution 2269). Mettre en valeur les métiers d'autrefois, leurs outils, leurs vocabulaires etc. et aussi nos danses traditionnelles, nos instruments de musique, sans oublier nos costumes qui nous caractérisent dès le premier regard. Tous ces éléments patrimoniaux, parfois figés dans des musées, risquent, sans notre concours, de s'empoussiérer, de perdre leur sens, leur historicité et les valeurs d'humanisme dont ils sont porteurs. Transmettre, car le temps passe. Par exemple, le port de nos costumes qui nous incite à sortir de nos habitudes et retrouver un autre univers, ne sera plus une contrainte mais un jeu, un plaisir. D'ailleurs s'ils ne nous mettent pas en valeur, s'ils ne sont pas pratiques, c'est qu'ils sont ratés, à cause d'une analyse incomplète des documents disponibles, ou d'anachronismes évidents.

Que ce soient les chapeaux des hommes, pas deux qui ne les arborent de la même manière, Nos coiffes, complexes, significatives à la fois de la féminité, du lien familial, du terroir d'origine, souvent l'unique possibilité dans les moments difficiles de manifester un brin de coquetterie personnalisée, méritent des soins attentifs car elles sont les véritables cartes de visite de nos groupes.

Transmettre et surprendre. Ma participation à la journée de la ruralité du 15 septembre dernier à Cusset, m'a bien confirmée dans cette urgence. Grande curiosité des passants étonnés les questions fusai, points de départ de discussions passionnantes, de souvenirs qui remontaient. Curiosité à encourager, même au sein de nos groupes et surtout là.

Transmettre au sein de la Fédération. Nos groupes, pour tout ce qui touche ce patrimoine immatériel que

l'on vient d'évoquer, se simplifieraient les tâches s'ils prenaient l'habitude de demander et d'échanger des informations, de proposer des savoir-faire, de signaler des ressources, d'attirer l'attention sur des informations déjà parues dans d'anciens numéros (techniques, descriptions de fêtes, collectages) ou par d'autres sources sérieuses. Ces échanges se feraient, entre autres, par de brefs articles sur L'Echo de la Fédération (où l'on pourrait mettre des petites annonces), en s'adressant aux membres des différents pôles du Conseil d'administration, solidarités entre les groupes illustrant les solidarités villageoises au moment des récoltes. Avec les menaces du dérèglement climatique qui s'accumulent, on s'aperçoit que savoir utiliser les ressources locales pour faire les choses au plus près n'est pas forcément passéiste, mais plutôt un état d'esprit dans le vent : relocaliser, revenir à d'autres pratiques agricoles, savoir réparer, recycler.... Enfin, donner du charme à la vie avec ce que l'on a, est aussi une variété de patrimoine que l'on aurait tort d'oublier.

Echange avec les groupes : Lors de la réunion des présidents le 14 avril 2019, le président de « La pastourelle des trois vallées » a été mandaté pour rencontrer l'association « la jimbr'tée » afin de prendre des renseignements sur des possibilités de stage en lien avec les métiers d'autrefois. Il propose 5 à 6 places pour un stage de tissage, 10 à 12 places pour un stage de dentelle au fuseau. A faire un dimanche en février ou plus tard, dont le coût par personne serait d'environ 20 € de frais de stage et 20 € pour la restauration.

Sur la présentation de la Fédération Française des Arts et Traditions Populaires par Stan PALOMBA et la Fédération en cours de création par Sébastien MORANGE.

Ces deux entités ont le même objectif être l'interlocuteur unique auprès des pouvoirs publics, et avoir une reconnaissance culturelle, comme c'est le cas dans plusieurs pays de l'Union européenne.

Sébastien MORANGE annonce pour sa nouvelle structure un conseil d'administration de 30 personnes ce qui interpelle notre Présidente ?

« Les gâts do bourbonnais » sont adhérents à la Fédération Nationale du Folklore Français d'Alain JACOB et en sont très satisfaits.

Pour certains groupes il est difficile de se positionner pour d'autres. Leur préférence va vers la Fédération Française des Arts et Traditions Populaires présentée par Stan Palomba.

Autres réflexions : nos groupes vieillissent qu'en sera-t-il de nous en 2022 ?

Une question : Pourquoi avez-vous peur des Bretons ?

Réponse de P.P. : La fédération bretonne Warl'heure compte près d'une centaine de groupes et reçoit des subventions conséquentes.

Lors de nos diverses rencontres et échanges avec Sébastien Morange, pour entrer dans sa Fédération la nôtre devait disparaître.

Autre réflexion : l'argent ne doit pas être un frein, parfois il faut foncer. Clôture du débat.

Passation du trophée à « La bourrée du Pavin » de Besse-St Anastaise - Puy de Dôme, qui organisera l'Assemblée Générale en 2020 la première quinzaine d'octobre pour des raisons de logistique.

DATES A RETENIR ET MESSAGES IMPORTANTS

En raison du stage sur les métiers tissage et dentelle le 29 mars à Neuvy dans l'Allier, la réunion du Conseil d'Administration est avancée au samedi 28 mars 2020 – salle Victor Hugo – Place Alexandre Vialatte 63100 Clermont-Ferrand.

La Bourrée du Pavin, accueillera l'Assemblée Générale les 24 et 25 octobre 2020 à BESSE (Puy de Dôme).

Les élections au conseil d'administration en 2020.

Autre enjeu cette année, le renouvellement partiel du bureau. Parmi les six personnes sortantes, trois ont manifesté leur désir de ne pas solliciter vos suffrages en 2020. Le mandat est de quatre ans.

Nous vous sollicitons pour les postes suivants :

- musique
- informatique (écho de la Fédération)
- Festi'jeunes.

Huguette VARIN Présidente attend vos candidatures motivées et nombreuses avant le 15 octobre 2020, afin de partager :

- vos idées et vos compétences, (vous en avez tous).
- votre passion pour nos traditions, (vous en êtes les meilleurs ambassadeurs).

Pour cela n'hésitez pas à la contacter soit :

- par email : minsk12@wanadoo.fr
- par téléphone au 05 63 03 64 51 ou 06 85 41 71 35

Pour avoir tous les renseignements utiles sur ces postes. La cooptation peut être aussi une possibilité pour tenter l'expérience.

LO BOURREÏO

assemblée générale

L'assemblée générale du groupe Auvergne Limousin "Lo Bourreïo" s'est tenue à la salle de la grange des Bretonnières le 10 décembre 2019.



Après le mot de bienvenue du président Jean-Louis CHAUMEIL, les différents rapports (moral, activités, financier) ont été adoptés à l'unanimité.

En fin d'assemblée générale Madame Marie-Thérèse REUT a reçu la médaille de bronze pour sa fidélité et son attachement au groupe.

Un repas amical a clôturé cette assemblée générale. Puis, place à la danse et regards sur le livre d'or.

Jean-Louis CHAUMEIL.



La Fédé se bouge...

Bonjour à toutes et à tous,

Nous commençons cette année sur les chapeaux de roues.

En effet, nous avons mis en place une rencontre musicale à Saint-Victor le 7 mars chez Les Gats do Bourbonnais. Un grand merci à eux pour avoir mis à notre disposition leurs locaux, leur cuisine et leur savoir-faire. Merci aux intervenants Joël Regnault pour les vielles, Yannis Duplessis pour les cornemuses, Pascal Gaillard pour les accordéons et Jean-Claude Rieu pour les cabrettes.

Tant que nous sommes dans la partie musique, nous tenons à vous faire part de la restauration de 2 vielles chez Monsieur BOUDET avec installation de clefs mécaniques. Il nous en reste une à louer en Ré/sol que nous tenons à votre disposition.

Nous travaillons aussi avec Jean-Claude Boudet sur une matinée autour du travail sur le réglage des vielles. Peu importe la marque de la vielle, Jean-Claude souhaite transmettre des astuces et son savoir. Nous le remercions pour sa proposition. Le lieu et la date restent à définir. Amis vielieux, nous vous tiendrons au courant.



Un grand merci aussi à Joël Regnault qui, comme prévu lors de nos différentes réunions, a pris contact avec le groupe la Jimbr 'tée de Neuvy et a mis en place un stage vieux métier autour du tissage et de la dentelle qui se déroulera le dimanche 29 mars.

La Fédération tient pour l'avenir à mettre en place un maximum de stages, rencontres, formations et échanges. La qualité de nos groupes passera par la connaissance de nos costumes, de nos traditions, de nos musiques, de nos métiers etc. Soyons les ambassadeurs de nos Régions.

Nous vous souhaitons à tous de belles rencontres, de belles aventures et pleins de sujets à partager lors de notre prochaine Assemblée Générale. Nous restons toujours à votre écoute pour des propositions ou suggestions.

Pour terminer, nous vous invitons à nous suivre sur la page Facebook

Fédération des arts et traditions populaires du centre et du Massif central

Vous pouvez également mettre vos informations : rencontres, événements, recherches de groupes, etc. Huguette Varin qui est administrateur de la page, validera vos informations et votre publication apparaîtra après validation.

Serge et Marie BEUVARD.

Depuis plus de trois ans, Christopher Tourneur et son équipe portent la réalisation d'une étonnante comédie-documentaire : « un pas vers vous dans l'Allier », racontant l'histoire de journalistes débordants de préjugés envoyés dans la campagne bourbonnaise...

Avec Marie Julien et Stefan Colomb, il fédère comédiens, figurants, costumiers, preneurs de son, cadresurs, logisticiens, etc. 450 personnes au final, pour donner vie à cette aventure humaine hors norme.

« C'est un film qui dévoile des femmes, des hommes et des paysages de l'Allier souvent méconnus, qui ont des choses à raconter autour des thèmes de la jeunesse, la nature, le patrimoine et le lien social. »

Après 500h de rush visionnés et un an de montage, ce road-movie plein d'humour et de sensibilité, est maintenant prêt à se dévoiler en 2020 dans les cinémas de l'Allier et du Puy du Dôme.

Le film sera aussi projeté dans certaines villes l'été à l'occasion des séances plein air. Vous pouvez suivre l'équipe sur Facebook page : Un pas vers vous. Et découvrir aussi le conte « la Clé des Géants »



PASTOURELLE DU VAL D'ALLIER

remise de médailles

En cette soirée du 21 février 2020, La Pastourelle du Val d'Allier honore ses adhérents pour leur ancienneté dans le Groupe.

C'est au cours d'une réception organisée sous la présidence d'Alain Dufour, que nos récipiendaires sont félicités et distingués par la remise d'une médaille et d'un diplôme de la Fédération des Arts et Traditions Populaires du Centre et du Massif Central :

Claude Porte,
d'ancienneté reçoit la

Pierrette Berger,
Danne, danseur,
danseuse, Jacques
Annie Reix
Richard danseuse,
reçoivent la médaille

Nicole Simondet
ans d'ancienneté
Arts et Traditions



musicien, 10 ans
médaille d'Argent.

danseuse, Jean
Ginette Danne,
Ladevie danseur,
danseuse, Nicole
20 ans d'ancienneté
de Vermeil.

danseuse, 25
reçoit la médaille
Populaires.

Il est fait à chacun un discours rappelant son parcours dans le Groupe et son attachement au folklore auvergnat, avec quelques anecdotes particulières et marquantes vécues pendant toutes ces années.

La soirée se poursuit avec le verre de l'amitié, et comme toujours nos musiciens interviennent pour que la danse continue !

Mauricette MOUCHONNAT



RONDA TIPICA

fête ses 40 ans !

La section culturelle de l'association des Portugais du Gâtinais fut créée le 4 février 1980 par Margarida Pereira à Châlette-sur-Loing dans le Loiret.

Ronda Tipica a pour but de promouvoir, de diffuser et de développer la culture portugaise, à travers le folklore, des musiques et des chants authentiques. Par ses costumes traditionnels, Ronda Tipica représente le folklore de Viana do Castelo, ville située au nord-ouest du Portugal. En quarante ans, le groupe perdure à travers les générations et reste le principal pôle culturel portugais dans l'agglomération Montargoise. Chanteurs, musiciens, danseurs, le groupe est composé aujourd'hui de 35 adultes et 15 enfants âgés de 4 à 70 ans.

Actuellement présidé par Cynthia TEIXEIRA, épaulé par Antonio PINTO le trésorier et Alexandre RAINHO le secrétaire. Le ballet est depuis sa création sous l'impulsion, de la chorégraphe Margarida Pereira. Avec l'aide de la ville de Châlette sur Loing, le groupe se développe et mène à bien plusieurs projets, notamment un voyage à Ponte de Lima, ville jumelée avec Châlette afin de réaliser son album audio.

Le groupe organise deux fois par an un repas suivi d'une soirée dansante, l'occasion de faire découvrir aux convives des plats traditionnels portugais préparés par les membres du groupe, assister à une représentation folklorique du groupe infantile suivi des adultes puis terminer la soirée par un bal. Ces soirées rassemblant plus de 270 personnes par repas ont eu lieu le 8 février et le 21 mars à la maison des associations de Châlette sur Loing.

De nombreuses représentations (publiques & privées) sont déjà prévues prochainement, notamment à Bourges le 10 mai, à Nemours le 21 juin ainsi qu'à St-Benoît sur Loire le 5 juillet, etc.

Le groupe reste ouvert à toute proposition de représentation à travers la France.

Coordonnées : Rondatipica45@gmail.com / 07 82 92 48 92
Ronda Tipica BP 50555
45121 Châlette sur Loing Cedex

Retrouvez toutes nos actualités sur notre page Facebook : [Ronda Tipica](#)



Causerie du 7 mars 2020 autour du thème : Différence entre musiques traditionnelles et musiques folkloriques ? Est-ce que l'une peut aller sans l'autre ?

Le sujet est connu de tous mais comment mettre des mots sur tout ça ?

Quatre intervenants : Jean-Claude RIEU, Pascal GAILLARD, Joël REGNAULT et Yannis DUPLESSIS, ainsi qu'une douzaine de participants étaient réunis samedi 7 mars dernier dans les locaux des Gats do Bourbonnais à Saint-Victor autour de ce thème.

En voici un résumé :

Tout d'abord, il est abordé l'élément suivant : partitions ou transmissions orales ? Bien sûr plusieurs écoles sont présentes : celle qui souhaite que la transmission soit exacte et dans ce cas, l'apprentissage du solfège est obligatoire ; et celle qui continue de transmettre comme nos anciens l'ont toujours fait c'est-à-dire à l'oreille, les transformations ont toujours eu lieu.

Pourtant, dans notre vie, l'apprentissage du parler oral se fait bien avant l'écriture et la lecture ? Alors pourquoi ne pas faire la même chose au niveau de la musique ?

Pour certains participants, même s'il travaille aussi avec leurs oreilles, le support « partitions » est indispensable pour bien comprendre ce qu'il faut reproduire.

Ce qu'il ressort des échanges : travailler à l'oreille, oui toujours. La partition doit être un complément, un support pour travailler.

En découle, la différence entre le Trad (ou Folk) et le folklore : un tableau grossier est peint, avec des partitions pour le folklore, de la transmission orale pour le Trad/Folk.

Et voilà, toute la définition entre les 2 blocs : Le mot folklore est plutôt une mise en scène costumée définie dans un cadre précis ; Le Folk/Trad est plutôt l'envie de faire participer un public à la danse, sans costumes, sans contraintes imposées.

Un de nos intervenants nous donne quelques pistes grâce à 2 ouvrages très intéressants :

- Histoire de la danse traditionnelle d'Yves Guilcher.
- Le Folk en France de 1964 à 1981 par Valérie Rouvière (mémoire de maîtrise d'histoire culturelle contemporaine)

Retenons les éléments suivants : Ne dit-on pas, pour quelque chose de pittoresque, amusant, bizarre, qu'il est folklorique ?

Il y a un lien entre les 2 sphères mais aussi des différences fondamentales, pourtant l'un n'existerait pas sans l'autre.

Dans le bal trad (ou folk), on pratique les danses traditionnelles (bourrées, rondes etc.), les danses populaires (valse, scottish etc.), les danses étrangères (cercles circassiens etc.), les danses anciennes (branles, contredanses etc.). Pas de mise en scène, c'est la convivialité particulière de l'ambiance. Cette pratique est issue de la fin des années 60, décennie contestataire qui veut surtout la liberté de faire les choses.

C'est dans les années 30, que dans le cadre de l'éducation physique et rythmique, une personnalité déterminante apparaît : Alice Maud Pledge, gymnaste brillante et par ailleurs certifiée de l'English Folk Dance and Song Society.

Les danses traditionnelles sont, pour elle, un matériau idéal. Son répertoire est essentiellement

britannique et scandinave. Et c'est à elle que l'on doit les grands standards de nos bals trad/folk (cercles circassiens, chapelloises etc.). En France, elle va apprendre également des danses de groupes folkloriques et les enseigner.

Folklorique, voici la définition de Arnold Van Gennep, ethnologue et folkloriste français, considéré comme le fondateur en France du folklore en tant que discipline scientifique : le mot « folklore » a été emprunté à l'anglais folk (peuple) et lore (connaissance, étude), c'est donc la science qui a pour objet d'étudier les peuples.

Le mot folklorique définit également les pratiques du 19^e siècle avant les changements de l'industrialisation.

Et dans notre vie de tous les jours alors ?

Les jeunes (ou moins jeunes d'ailleurs) fréquentent les bals trad/folk, parfois viennent dans les groupes folkloriques mais ne restent pas. Pourquoi ?

Parce qu'effectivement, il y a une sensation de liberté dans le trad, un esprit de convivialité et de partage. Dans les groupes folkloriques, il est parfois difficile de trouver sa place. Dans tous les groupes des noyaux existent (difficiles de s'y intégrer) et on retrouve des contraintes : les spectacles, le port du costume (à bannir pour certains musiciens) et un cadre bien défini (trop bien même) de danses et de musiques.

Une fois fait le tour de ce cadre (environ 30 morceaux), avec surtout des choses à ne pas faire, l'adhérent peut vite s'ennuyer (tant au niveau de la danse que de la musique)

Les personnes qui pratiquent le trad/folk se trouvent coincées dans un groupe folklorique.

Quelles solutions ? Tout d'abord, c'est à nous de montrer que dans un groupe (notion importante) ce n'est pas forcément contraignant mais convivial et surtout que c'est enrichissant. Pour les nouveaux (musiciens ou danseurs, jeunes ou moins jeunes), il faut aller vers eux, sans les obliger à faire comme ça et pas autrement ; leur donner la possibilité d'exprimer leur ressenti sur une danse, demander leur regard sur des possibilités de mise en scène, leur permettre d'établir un programme de bal etc.

Il est important de comprendre que si les groupes ne vont pas vers les personnes qui pratiquent le trad/folk, ces dernières n'iront jamais vers nous. Les échanges sont importants et toujours intéressants.

Attention, nos plus sages disent : trop dirigistes et trop fermes, ça fait partir les gens. Trop laxistes, ça dérape aussi. Il faut maintenir un cap entre les 2 pour que les gens s'y sentent bien tout en donnant un chemin à suivre. C'est toute la difficulté pour gérer un groupe dans le long terme.

Voilà une première piste qui donne ce qu'on peut apporter dans nos groupes de traditions populaires (et non folklorique. Oui, je change volontairement. Ce terme m'a écorché tout le long de cette rédaction !). Il y a tant à faire dans la transmission, avec un cadre ou dans une partie hors cadre qui permet d'actualiser des manières de jouer et danser, sans oublier de revenir aux sources régulièrement pour que chacun y trouve son équilibre.

Enfin, vous cherchez des musiques. L'un des intervenants vous conseille AEPPEM (Association d'Etude, de Promotion et d'Enseignement de Musiques Traditionnelles des Pays de France).

En tous les cas, merci à tous, cette journée du 7 mars était passionnante ! En espérant que d'autres journées suivent...

COURRIER ADRESSÉ AUX GROUPES

Michel LAURENT
Service Assurances FATP CMC
6 rue Jean Chastel
48200 SAINT CHELY D'APCHER
Tel : 04 66 31 13 57 ou 06 72 48 53 65

le 24 novembre 2019

A

Madame La Présidente
Monsieur Le Président

Objet : Assurance des véhicules et instruments de musique à la MACIF

Suite aux changements d'interlocuteurs je vous demande de prendre contact avec la MACIF soit :

par mail à l'adresse suivante : ess@macif.fr
ou par téléphone au 09 69 39 49 55

En précisant votre numéro de contrat qui figure sur votre avis d'échéance au 01/04/2019 pour vérifier l'assurance de vos instruments de musique et aussi de vos véhicules, le plus rapidement possible, afin d'établir un listing précis de vos contrats.

Vous remerciant de votre collaboration,

Amicalement

Michel LAURENT

Infos assurances Macif :

- Le tarif pour assurer un instrument de musique devrait rester à 15€ pour 2020. Nous aurons confirmation de ce tarif 2020 au cours du 1er semestre.
- Sur tout sinistre à un instrument, il y a une franchise de 20% de l'indice (934 en 2018, 965 pour 2019) soit 193€.
- Le plafond garanti est 10 fois l'indice, soit 9650€.
- Pas de franchise pour la garantie RC (responsabilité civile) quelque soit la fonction au sein de l'association (dirigeant, mandataire ou bénévole).

IMPORTANT : A compter du 01/07/2019 :

Toute déclaration de sinistre à la Macif doit désormais être adressée à la plate-forme en charge des associations :

Email : ess@macif.fr Tel : 09 69 39 49 55

RAPPEL : merci de m'informer de la déclaration effectuée à la Macif :

Email : mami3@wanadoo.fr Michel LAURENT 04 66 31 13 57

Le Crédit Mutuel donne le **LA**

FESTIVAL

WORLD DANCE & MUSIC FESTIVAL

AMBERT

17-18
JUILLET
2020

PLAN D'EAU
AMBERT
(63)



MUSIC

PETIT BISCUIT

BOULEVARD DES AIRS ♦ DELUXE

LA RUE KETANOU ♦ BB BRUNES ♦ LES WAMPAS

FATOUMATA DIAWARA ♦ BARRY MOORE

DANCE

MEXIQUE ♦ LESOTHO ♦ ÉQUATEUR ♦ HONGRIE ♦ FRANCE

METTRE EN SOMMEIL PLUTÔT QUE DISSOUDRE

Lorsque les bénévoles viennent à manquer, l'association risque de disparaître. Si un espoir subsiste de pouvoir reprendre l'activité, il est possible de mettre temporairement l'association en sommeil pour éviter la dissolution.

Sauf autre disposition spécifique prévue par les statuts, la décision de mettre l'association en sommeil revient à l'assemblée générale. Celle-ci désignera également la ou les personnes en charge de la gestion courante et du responsable légal durant cette période d'inactivité. Cela peut être n'importe quel membre de l'association mais s'il ne s'agit pas des anciens dirigeants, il faut alors le signaler au greffe des associations de la préfecture. De nombreux avantages

Si la possibilité de reprendre l'activité est réelle, réveiller une association plutôt que d'en créer une nouvelle présente certains avantages. Ceci est évident en ce qui concerne le matériel, qui peut avoir une valeur importante, et qui est ainsi conservé. De même, si la structure est connue et jouit d'une bonne image, il est intéressant de continuer à bénéficier de son nom, de son historique et de sa réputation. Cela facilite le travail de communication pour reprendre l'activité, recruter de nouveaux membres et bénévoles, et se faire reconnaître auprès des partenaires. Si l'association bénéficie d'agrément spécifiques, ce sera autant de démarches à ne pas avoir à refaire ! D'ailleurs, un certain nombre d'entre eux ainsi que la sollicitation de certaines subventions requièrent trois ans d'existence. Réactiver l'association vous évite d'avoir à patienter ce laps de temps avant de pouvoir les obtenir.

Fixer une durée.

Pour la mise en sommeil à proprement parler, il n'y a pas d'obligation légale autre que celle des statuts de l'association mais, idéalement, il convient de fixer une durée à celle-ci ainsi que, à son terme, les conditions dans lesquelles il sera décidé soit de relancer l'association, soit de la dissoudre si aucune reprise ne semble possible. Il faut également prendre des décisions quant aux questions posées par la mise en sommeil : souhaitez-vous maintenir ou non une cotisation et, dans ce cas, qui s'occupe de la comptabilité ? Que devient le local occupé par l'association (la situation diffère si l'association en dispose à titre gratuit ou en est locataire...) ? Que devient le matériel (où est-il stocké, qui s'en occupe,

etc.) ? Quid de la trésorerie ? L'association conserve-t-elle un compte bancaire ? Y a-t-il des abonnements à résilier (téléphone, internet, électricité, etc.) ? Le cas échéant, quel est le devenir des salariés ? Evidemment, il faut également en informer les différents partenaires.

Au terme de l'échéance.

Lorsqu'arrive le terme de l'échéance fixée (ou avant si la situation le permet), il faut se conformer aux conditions validées par l'assemblée générale pour reprendre l'activité (ou si elles ne sont pas remplies, la supprimer). Souvent, il s'agit d'organiser une assemblée générale qui ressemble peu ou prou à une assemblée générale constitutive et qui nommera les nouveaux responsables. Il est important à cette étape de vérifier la continuité entre le projet d'origine et celui des repreneurs tant par rapport à l'objet que par rapport au mode de fonctionnement. C'est pourquoi il est recommandé de passer en revue les statuts et, si besoin, y apporter les modifications nécessaires.

Armelle Barroux

EN SAVOIR PLUS

- « Dissolution, les règles à respecter » Associations mode d'emploi n° 187, mars 2017,
- www.service-pub/ic-asso.fr

MÊME EN SOMMEIL, IL FAUT DES RESPONSABLES.

Bien qu'en sommeil, la personne morale existe toujours et les derniers administrateurs déclarés auprès de la préfecture en sont toujours responsables vis-à-vis des tiers. Si personne ne souhaite prendre la responsabilité de l'administration de l'association (même inactive), il est alors préférable de la dissoudre et de le déclarer en bonne et due forme.

LES BOURRIOLS

Ces crêpes traditionnelles de farine de seigle, et/ou de blé de noir se servent en dessert ou, tout au long du repas, en guise de pain.

Ingrédients pour 6 personnes :

- 250 gr de farine de froment ;
- 125 gr de farine de seigle ;
- 125 gr de farine de sarrasin (blé noir) ;
- 10 gr de levure de boulanger ;
- ½ litre de lait.

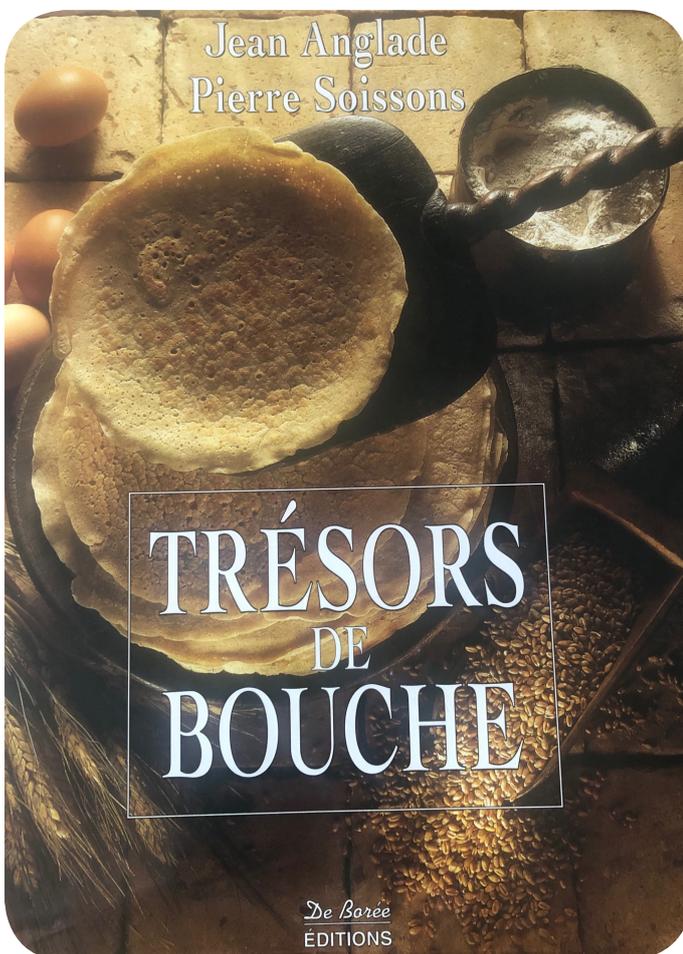
Préparation :

Délayez la levure dans un ½ litre de lait un peu chauffé. Dans une grande terrine, mélangez les 3 farines et incorporez-y petit à petit le lait chargé de levure. Brassez bien cette pâte et laissez-la reposer toute la nuit, un torchon recouvrant la terrine.

Le lendemain, rallongez la pâte, assez épaisse, avec du lait ou un mélange de lait et d'eau si vous souhaitez alléger vos bourriols, jusqu'à obtenir une consistance liquide, comme pour une pâte à crêpes classique. La cuisson traditionnelle s'effectuait sur le « tuile » (une poêle souvent en fonte suspendue dans la cheminée) dans lequel on faisait fondre un peu de saindoux, sur un feu de bois, en faisant cuire le bourriol d'un seul côté pendant 2 ou 3 minutes.

Pour en avoir fait plusieurs fois, je vous conseille de les faire cuire des 2 côtés en frottant votre poêle avec un morceau de lard piqué au bout d'une fourchette.

Recette extrait du livre
« Trésors de Bouche »
de Jean Anglade et Pierre Soissons





La MACIF au service des groupes adhérents

Pour l'assurance :

- de vos locaux
- de vos instruments de musique
- pour la garantie individuelle de vos adhérents

Contactez-nous :

12 Place Jean Moulin
03000 MOULINS

N°Cristal : 09 69 39 49 65
appel non surtaxé



L'Écho de la Fédération

Revue de la Fédération des Arts et Traditions
Populaires du Centre et du Massif Central

Association d'intérêt général
Siège social, Maison des Associations
2 bld Trudaine
63000 CLERMONT-FERRAND

Site internet

<http://www.fatp-cmc.com>

Présidente **Huguette VARIN**

Directrice de publication, rédaction,
maquette et mise en page,

Angélique CLÉMENT

83 avenue Albert Thomas
03100 MONTLUÇON
angeliqueclement@sfr.fr

Dépôt légal

n°ISSN 1151-0919

Impression Espace Repro à Montluçon
Abonnement 1 an (2 numéros)

Sce abonnement : **Marie BEUVARD**
n°INSEE 442 256 848 00015

